



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du : Mercredi 05 juillet 2023

À : 14h30

Présidence : M. Karim ABED

Présents : Mme Annabelle RINAUDO, MM. Simon AMZALLAG (Président de la C.D.A. des Alpes), Jérôme CASCALES, Jean Daniel COLLEMAN (Président de la C.D.A. du Grand Vaucluse), Claude COLOMBO, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Gilles ERMANI (Président de la C.D.A. de Côte d'Azur), Pierre HOLLECKER (Président de la C.D.A. du Var), Mohamed MEBAREK (Représentant des arbitres au C.D. du District de Provence), Vincent PACE, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO,

Excusé(s) : MM. Nicolas PEZZOLI.

Assiste(nt) à la séance : MM. Raphaël BOUTIN, Directeur Général, Maxime APRUZZESE, Cyril BOUREAU, C.T.R.A. et Olivier GONCALVES, service Compétitions.

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

M. Karim ABED, Président de la C.R. de l'Arbitrage ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes, et notamment aux nouveaux Présidents de C.D. de l'Arbitrage.

M. Claude COLOMBO, représentant des arbitres au Comité de Direction de la L.M.F. et membre de la C.F.A. prend la parole en exprimant son plaisir de se retrouver même si cela n'a pu se réaliser en présentiel. Il indique qu'il convenait de faire un bilan sur les actions entreprises et du fonctionnement de la Commission qui représente une question importante à traiter.

M. COLOMBO s'exprime sur la nomination d'un second Conseiller Technique Régional en charge de l'Arbitrage, recrutement dont la Ligue avait bien besoin par rapport aux nombreuses missions et souhaite la bienvenue à Cyril BOUREAU.

Il se réjouit également de la présence de M. Raphaël BOUTIN, Directeur Général de la Ligue de Méditerranée.

M. Raphaël BOUTIN prend la parole, permettant un temps d'échange en direct, pour apporter des propositions. Il précise que les services administratifs de la L.M.F. sont là pour être en soutien des Commissions et propose une aide administrative pour la saison prochaine.

M. Denis SOTO prend la parole et remercie M. Noël RIFFAUD pour le travail effectué depuis le début de l'aventure, désigné comme le garde-fou et garant du Règlement Intérieur.

M. Raphaël BOUTIN évoque également la mission de désignations, en proposant un soutien administratif auprès de cette section.

Après avoir remercié le Directeur Général de sa présence, des propositions faites et de sa disponibilité pour discuter des sujets souhaités par la C.R. de l'Arbitrage, M. Karim ABED continue l'ordre du jour de la réunion avec le bilan de la saison 2022/2023 en donnant un temps de paroles aux Présidents des Commissions Départementales de l'Arbitrage.

M. Gilles ERMANI, Président de la C.D.A. de Côte d'azur évoque les bonnes relations avec la C.R.A. et notamment avec le pôle désignations. Il remercie M. Fabrice POREE pour son investissement. Cependant, il se sent inquiet pour l'avenir, avec une peur de chute d'effectif due à l'usure, l'insatisfaction générale.

M. Mohamed MEBAEK, représentant des arbitres au Comité de Direction du District de Provence, ne peut s'exprimer sur le bilan 2022/2023 mais il exprime le souhait de se rapprocher de la C.R. de l'Arbitrage et des autres Commissions Départementales.

Il précise qu'un Président de Commission devrait être nommé très rapidement, M. Lionel D'ANTONIO devant être entendu dans les jours à venir.

M. Pierre HOLLECKER, nouveau Président de la C.D.A. du Var, à la suite de la nomination de Cyril BOUREAU comme C.T.R.A. laisse toutefois la parole à celui-ci pour le bilan 2022/2023.

Cyril BOUREAU évoque les difficultés pour couvrir les rencontres de championnat au vu des exigences des instances et le nombre d'arbitres, malgré l'évolution à la hausse des effectifs. Il va de soi que de nouveaux arbitres ne peuvent être désignés sur des matchs qui ne sont pas de leur niveau aussi bien pour le bien des clubs que celui des officiels.

Il fait remarquer les quelques comportements inappropriés envers les arbitres, ce qui a amené le Comité de Direction du District du Var à doubler les sanctions sur les voies de faits à officiels.

Il souligne une collaboration constructive avec les personnes du pôle désignations de la C.R.A.

M. Simon AMZALLAG, Président de la C.D.A. des Alpes évoque la grande satisfaction des arbitres alpins pour tout le travail entrepris par la Commission, avec, en point d'orgue, une présence massive à l'A.G. du week-end précédent.

Au niveau régional, il s'interroge sur le fait qu'un candidat assistant soit désigné toute la saison sur des rencontres de Régional 2 et recalé à la publication des résultats.

M. Jean Daniel COLLEMAN, nouveau Président de la C.D.A. du Grand Vaucluse, ne peut dresser de bilan sur la saison écoulée puisqu'en place depuis un mois seulement.

Il précise que les membres de la nouvelle commission désignés avec lui sont très motivés avec comme objectif commun, la fidélisation des arbitres.

Saison 2023/2024

Maxime APRUZZESE présente aux C.D. de l'Arbitrage le plan de développement du Futsal, présenté et adopté lors de la dernière réunion de la C.R. de l'Arbitrage.

Il évoque la proposition faite au Comité de Direction de la L.M.F. d'une nouvelle version de la Formation Initiale en Arbitrage (F.I.A.). Celle-ci serait une découverte de l'arbitrage sur 3 jours puis 14 heures de formation sous forme de modules avec alternance théorie/terrain.

Il précise également que la mission des C.T.R.A. est d'accompagner les C.D.A. dans un suivi de formation plus appropriée.

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD